

Crèches

De nos jours, les structures d'accueil de l'enfance sont des éléments essentiels à une politique familiale cohérente et à l'économie du pays. Il existe en Suisse essentiellement trois types de structures d'accueil : les crèches publiques pour les enfants de trois mois à quatre ans, l'accueil familial de jour (lesdites « mamans de jour »), également pour les enfants de trois mois à quatre ans et enfin, les accueils extra-scolaires pour les enfants en âge de scolarité. Malheureusement, ces structures ne sont pas toujours en nombre suffisant.

Actuellement en Suisse, plus de quatre mères sur cinq et plus de 95% des pères sont actifs sur le marché du travail. Cependant, seuls 40% des ménages comprenant des enfants de moins de 12 ans ont recours à des solutions de garde institutionnelle. La principale cause à cet état de fait est le coût élevé de ces structures. Selon le rapport du Conseil fédéral de juillet 2015, faisant suite à un postulat, les coûts élevés de la prise en charge des enfants de même que le manque de structures d'accueil dans certaines régions compliquent la conciliation de la vie familiale et professionnelle bien plus ardue. Actuellement, le tarif est calculé selon les données fiscales de l'année précédente (revenu et fortune), de la durée de prise en charge, d'un tarif minimal fixé selon des critères sociaux et d'un tarif maximal déterminé en fonction des coûts normatifs des prestations.

Les frais de garde pèsent trop lourd dans le budget des ménages, y compris pour ceux qui bénéficieraient d'un subventionnement maximal. En effet, si on considère un ménage moyen, par exemple avec 110'000 francs de revenu annuel et une fortune de 100'000 francs, avec deux enfants fréquentant une crèche deux jours par semaine, celui-ci déboursa 8'000 francs par an dans les communes genevoises, neuchâteloises et dans certaines communes des cantons de Fribourg, de Vaud et du Valais, notamment. En revanche, il devrait déboursa plus de 20'000 francs par an dans de nombreuses communes zurichoises et certaines parties des cantons de Bâle-Campagne, de Suisse centrale et de Suisse orientale. Selon une étude intitulée « Le coût des enfants en Suisse » émanant de l'OFS, le coût moyen d'un enfant élevé par un couple se monte à 819 francs par mois. Pour deux enfants, la facture s'élève à 1310 francs et grimpe à 1583 francs pour trois enfants. Une étude plus détaillée que celle de l'OFS émanant de l'Office zurichois de la jeunesse arrive à des chiffres sensiblement plus élevés. Elle avance des chiffres compris entre 1'200 et 1'800 francs par mois pour un enfant unique. Il est à relever que ces calculs n'incluent pas les frais pour la garde des enfants.

Le financement et le subventionnement de l'accueil extra-familial est du ressort des cantons, qui le délègue partiellement ou totalement aux communes. La Confédération se contente de fixer le cadre légal de base, en ne jouant qu'un rôle subsidiaire dans le financement. Dans certains cantons, les employeurs sont également mis à contribution.

Aux coûts directs liés à l'accueil extra-familial, s'ajoutent des coûts indirects. En effet, l'arrivée d'un enfant s'accompagne souvent d'une baisse drastique de l'activité professionnelle de l'un des parents et donc des revenus du ménage. Ce phénomène touche principalement les femmes, dont la moitié travaille à un taux inférieur à 50%. Le temps consacré à la maternité a souvent des impacts négatifs sur la suite de la carrière professionnelle de la mère, y compris après le départ des enfants de la maison. Or les structures d'accueil extra-familial contribuent à la conciliation entre les vies familiales et professionnelles, mais également à l'économie. En effet, elles permettent un retour

rapide des parents dans la vie professionnelle et réduit la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Par ailleurs, de nombreuses études ont démontré l'importance de l'accueil extra-familial, qui améliore la socialisation des enfants, les prépare à l'enseignement obligatoire, permet de dépister de manière précoce d'éventuelles difficultés ou retards et atténue les disparités de développement pour les enfants issus de familles allophones ou en situation de précarité.

La Suisse n'est pas considérée comme un pays favorable aux familles. Elle se classe même à la dernière place en matière de politique familiale parmi 31 pays dans une étude publiée en juin 2019 par l'UNICEF. La Suisse y est notamment épinglée pour la durée trop faible des congés parentaux rémunérés, ainsi que pour le nombre de places limités dans les crèches pour les enfants de 0 à 6 ans. Si le coût de revient des structures d'accueil extra-familial suisses apparaît comme plus ou moins équivalent à celui des pays qui nous entourent, la contribution des parents est cependant deux à trois fois plus élevée en Suisse que dans les autres pays cités dans cette étude. En effet, les crèches suisses sont parmi les plus chères au monde, selon une étude de l'OCDE

Le canton de Vaud est en train de revaloriser l'accueil de jour. Cette activité a tendance à se professionnaliser depuis plusieurs années. Le canton compte plus de 1339 mamans de jour. La moitié d'entre elles sont âgées en moyenne d'une quarantaine d'années et disposent d'une formation de base de niveau secondaire. Leur salaire oscille entre 5 francs 60 et 8 francs 50 par heure et par enfant. Pour la plupart il s'agit d'une activité professionnelle principale, représentant en moyenne 50 heures de travail par semaine.

L'accueil extra-familial étant indispensable à la meilleure conciliation entre les vies familiales et professionnelles, mais beaucoup trop onéreux pour les ménages. Il est dès lors essentiel que le Conseil-exécutif propose des pistes de réflexion pour faire baisser la contribution des parents de notre canton aux structures d'accueil extra-familial de tous types.